



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 165349

Valable du 11/07/2026 au 10/07/2027

CHARTIER MARCHAIS & CO
47 RUE DE L'ATLANTIQUE
ZA PELE SUD
44115 BASSE GOULAIN

RAISON SOCIALE : CHARTIER MARCHAIS & CO
DENOMINATION COMMERCIALE : CHARTIER MARCHAIS & CO

SIRET : 4788852200016
Forme Juridique : SARL
Responsable légal : CHARTIER ERIC
N° Dossier : 51-RH-30433-44
N° Client : 30433

Tel : 02 40 03 59 70
E-mail : chartiermarchais@wanadoo.fr
Assurance Responsabilité Civile : SMA
COURTAGE
Assurance Décennale : SMA COURTAGE

Qualification selon référentiel : Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques - IRVE

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
PIRVE3 : Probatoire IRVE – Indice 3 (station de recharge en DC)	-	06/06/2025	05/06/2027
IRVE1 : IRVE - indice 1 (station de recharge - puissance maximale appellable inférieure ou égale à 36 kVA)	Classe 2 (4 à 8 exécutants)	11/07/2024	10/07/2028
IRVE2 : IRVE - indice 2 (station de recharge - puissance maximale appellable supérieure à 36 kVA)	Classe 2 (4 à 8 exécutants)	11/07/2024	10/07/2028

Formation

P2 - APAVE / BLUE2BEGREEN
P1 - APAVE / BLUE2BEGREEN
P3 - APAVE / BLUE2BEGREEN

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 17 juin 2026

Thierry SCHOTT
Président de Qualifelec

Visitez notre site : www.qualifelec.fr

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
109 rue Lemerrier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z